



COMMUNE DE PESSAC-SUR-DORDOGNE

SEANCE DU 25 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le 25 janvier, à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 janvier, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard DUDON.

Étaient présents : Mmes PLANCHAT, VANNEAUD,
MM. COUAIRON, GOBERT, LISSOT

Absents excusés : Mme PEYTHIEU,
M.FAUP-MANDRAT représenté par M.LISSOT

Secrétaire de séance : M. LISSOT

Le Compte rendu du Conseil Municipal, en date du 16 décembre 2021, est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée délibérante.

I/ Revalorisation montant du loyer logement communal, 26 rue des Ecoles

Monsieur le Maire expose que, comme chaque année, le montant du loyer du logement communal, sis 26 rue des Ecoles, doit être révisé au 1^{er} janvier 2022.

Cette révision prévoit une augmentation de 1€40 par mois, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

approuve cette revalorisation qui porte le montant du loyer de Monsieur BOUDEY à **333€83** par mois à compter du 1^{er} janvier 2022.

Remarque : Le Conseil Municipal remarque que le montant de ce loyer n'est pas excessif. Il pourrait être réévalué à la hausse si des travaux d'isolation relatifs à l'économie d'énergie, étaient réalisés. Les menuiseries de ce logement sont en bon état. Le vitrage n'isole pas suffisamment. L'isolement des combles est primordial. Monsieur LISSOT se propose de faire un diagnostic des lieux et de solliciter une entreprise pour l'obtention d'un devis.

II/Installation d'une vidéo surveillance / Subvention DETR/DISL et FIPDR

Monsieur le Maire explique que le devis en sa possession date de l'an passé, il doit être réactualisé. Il informe avoir eu un contact téléphonique avec le référent sécurité Gendarmerie qui lui a clairement précisé les droits de la collectivité et indiqué les meilleurs emplacements. Deux caméras seraient installées :

- une caméra de lecture de plaques sur la voirie en face du pont
- une caméra d'ambiance avec reconnaissance de plaques dans la Grand-rue.

Un rendez-vous est calé avec une société agréée de fournitures et d'installation, le mercredi 2 février à 10h00.

Monsieur LISSOT indique que le câblage de cette installation peut se faire en façade, il n'est pas nécessaire d'attendre l'implantation de la fibre.

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs administrés souhaitent l'implantation d'une vidéo-surveillance sur la commune.

Monsieur le Maire précise à Monsieur LISSOT que le fait de solliciter des subventions implique la réalisation de l'opération. La non-réalisation impliquera l'annulation de ces subventions.

Monsieur le Maire indique que le devis sera rapidement remis par la société et que, par conséquent, les demandes pourront être déposées avant la date butoir le 15 février 2022. :

- La DETR : la dotation d'équipements des territoires ruraux (25%)
- Le FIPDR : le fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (55%)

Après réflexion, le Conseil Municipal accepte par principe, à 6 voix pour et une abstention, l'installation d'une vidéo surveillance sur la commune.

Le plan de financement de l'opération sera présenté au prochain Conseil Municipal.

III/Désignation des représentants de la commune au sein de l'association intercommunale de la prévention et de la solidarité/ AIPS

Monsieur GOBERT ne pouvant plus être membre élu de cette association, Monsieur le Maire propose les conseillers suivants pour représenter la commune au sein de cette association :

-Représentante titulaire
Monsieur Bernard DUDON

-Représentant suppléant
Monsieur Romain COUAIRON

III/Informations

1/Projets 2022/ orientations budgétaires

Le Conseil Municipal envisage de réaliser en 2022, les projets suivants :

- Finalisation des travaux des toilettes publiques (entreprises, maîtrise d'œuvre, coordinateurs de sécurité...)
- Mise hors service des toilettes du pont - vidanger la fosse septique et la remplir de sable.
- Finalisation de la révision du PLU
- Remise en état du parcours santé
- Remplacement de la cuisinière à gaz à la cantine scolaire. La Direction Départementale de la Protection de la Population (DDPP) en charge de la sécurité des aliments, sera interrogée afin de savoir si cet équipement est bien conforme aux normes en vigueur pour un tel établissement.
- Réfection totale du parking de la salle des associations et divers points à temps sur les voies communales. Monsieur LISSOT rappelle qu'une intervention est urgente en haut de la côte de la Beychelère. Madame VANNEAUD indique que les racines d'un arbre soulèvent le bitume de la rue des Charrons. Monsieur le Maire en informera l'entreprise qui interviendra.
- Achats de fournitures diverses (panneaux de signalisation...)

-Entretien des quais et cales : opération d'entretien biannuelle (deux interventions programmées, une au printemps, l'autre à l'automne)

-Elargissement de la voie communale au lieu-dit « Guillemat » sur 10 mètres.

-Curage des buses et nettoyage du fossé au lieu-dit « Ribebon » sur la route départementale 130 en agglomération. Ces travaux sont urgents, les entreprises interviendront semaine 5.

-Remplacement du système de chauffage du logement communal place de la Concorde. Monsieur LISSOT se charge de contacter des plombiers chauffagistes pour l'obtention de deux devis.

-Balayage des toitures de la sacristie du Temple et du Foyer Communal. Des devis devraient être réceptionnés sous peu.

-Installation d'un éclairage public au lieu-dit « Paitré »

-Financement des travaux de la nouvelle caserne de PELLEGRUE. Monsieur le Maire va reprendre le dossier et se renseigner sur l'avancement de ces travaux.

Deux projets coûteux ont été évoqués et seront réalisés les années à venir :

*le remplacement des ampoules par des LED sur l'éclairage public des quais.

*la réhabilitation de la cantine scolaire : une cuisine commune à l'école publique et au foyer communal.

Questions diverses

*Madame VANNEAUD indique que le détecteur de fumée de l'école sonne régulièrement. Monsieur le Maire demandera à l'agent technique d'intervenir.

*Une voiture est stationnée sur la place du Foyer Communal depuis plusieurs jours sans être déplacée. Un signalement sera fait à la Gendarmerie.

En ce qui concerne les véhicules épaves qui sont stationnés place du Temple, sur les quais et au dépôt communal, une procédure de mise en fourrière pour ces 6 voitures est en cours.

*Une demande d'autorisation de voirie pour la pose d'un échafaudage sur la voie des quais et l'installation d'une cabane de chantier ; a été réceptionnée et transmis à EPIDOR pour avis.

*Monsieur le Maire informe qu'il va rencontrer en présence des élus qui peuvent se libérer, les gérants du restaurant « le Pessa'quais » : le 16 février 2022 à 10h00.

*Une remorque a été stationnée depuis plusieurs mois sur le chemin rural au lieu-dit « Dizard ». Le propriétaire a été verbalisé. La remorque a été retirée.

*Dans le cadre du projet d'implantation d'une ferme pédagogique, une rencontre est prévue avec un référent de l'USTOM et les représentants de l'association à l'initiative du projet, le vendredi 4 février 2022, à 15h00. Monsieur le Maire invite les élus disponibles à y participer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.